

AR Prefecture

016-211600 Mairie de BONNES 6-DE

Reçu le 26/01/2024

16390 BONNES

Tel : 03.43.98.31.74

Mairiebonnes@orange.fr

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

2024N°6

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 17 janvier 2024

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, NYZAM Fabienne, GEORGES Claire, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, AUTHIER Adrien, ROUSSILLON Nicolas.

Absent : néant

Excusés : Messieurs DE GUILLEBON Olivier, VALOIS Pierre, Madame ADAMY Sandy
Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-17,
Vu l'arrêté préfectoral en date 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne,
Vu l'approbation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du rapport d'évaluation des charges transférées, en date du 13 décembre 2023,
Vu la délibération municipale n°2024/4 du 25 janvier 2024 du Conseil municipal approuvant le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées,
Considérant qu'en application du 1 du 5° du V de l'article 1609 nonies C, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'EPCI est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation,
Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a validé le rapport d'évaluation des charges transférées lors d'une réunion du 13 décembre 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

Approuve le montant de l'attribution de compensation 2024 de la commune fixé à **48 755.67 €**,

Approuve que les crédits seront positionnés au budget 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Affiché et publié le 26 Janvier 2024

BONNES, le 25 janvier 2024

S. BEGUERIE



